



Tourcoing

APPEL A CANDIDATURES POUR UN PROJET DE CREATION ARTISTIQUE PORTE PAR LA VILLE DE TOURCOING

- Un projet de fresque urbaine
- En lien avec la nature et la voie verte
- Réalisation entre le 1^{er} et le 15 juin 2024

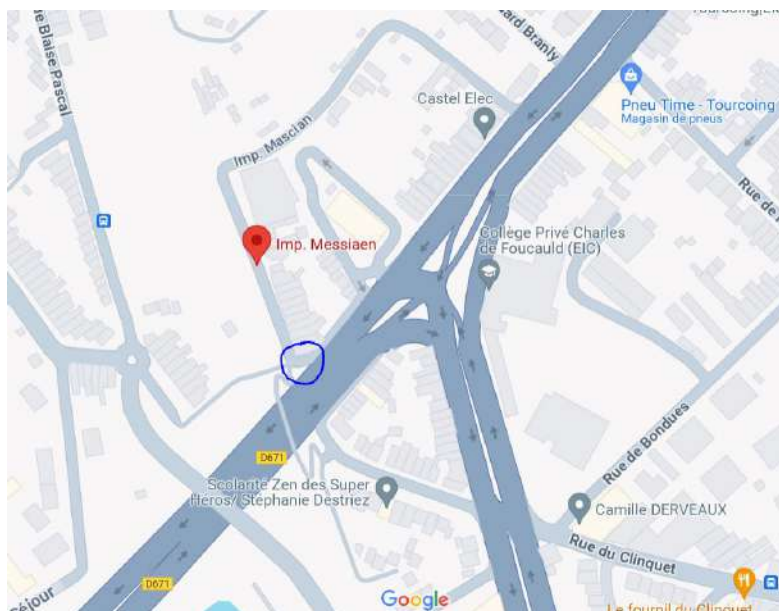
La Ville de Tourcoing développe des projets en lien avec les cultures urbaines : réalisation de fresques, exposition *Mister P. and Friends* à la maison Folie hospice d'Havré en 2023.

Dans le cadre de la création de son budget participatif, la Ville de Tourcoing a lancé un appel à projet où les habitants ont déposé des projets, puis voté pour déterminer les finalistes.

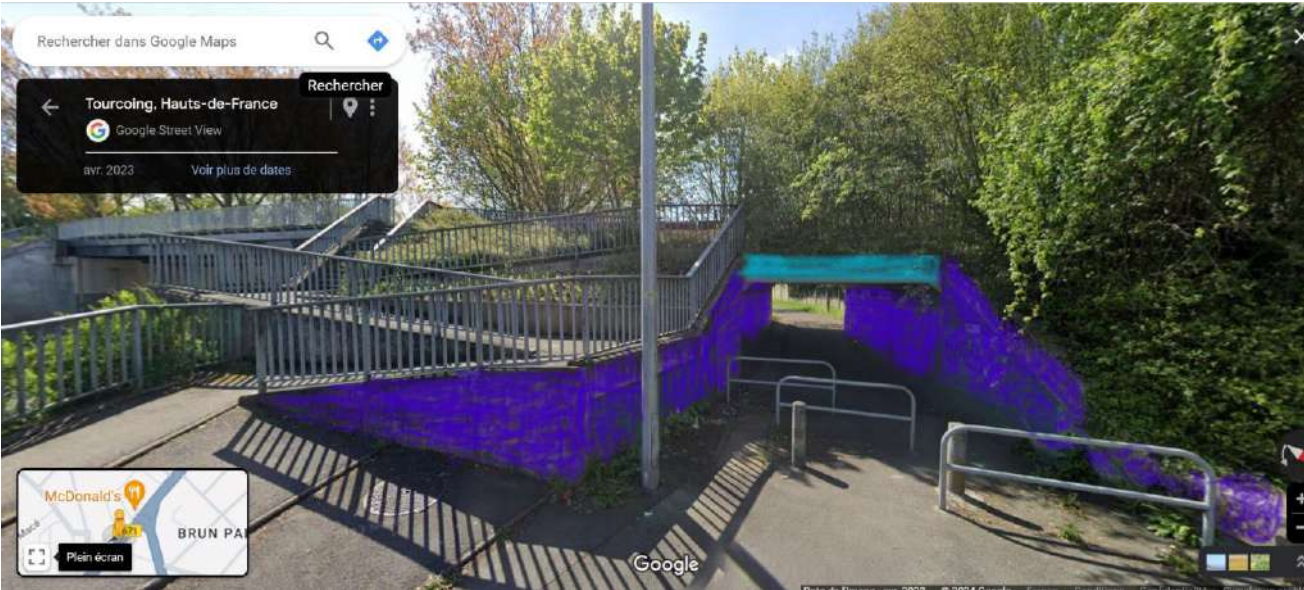
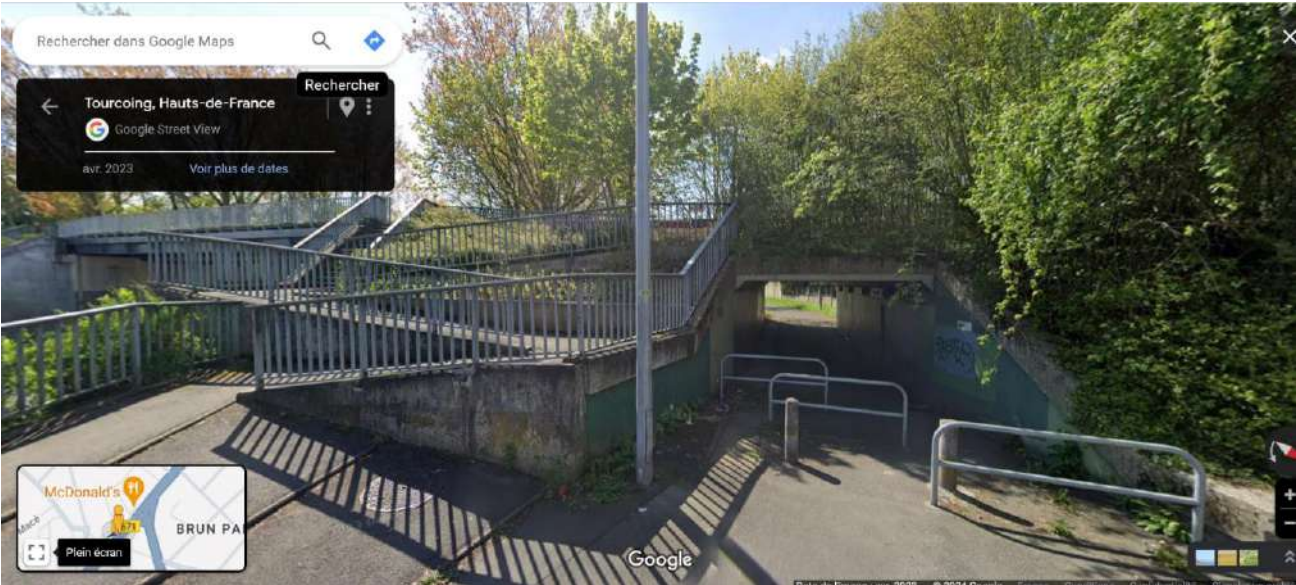
Le projet de fresque dans le quartier du Clinquet a été retenu. Il s'agit d'un tunnel et ses abords, qui est emprunté tous les jours par les enfants qui vont à l'école, les personnes qui se rendent sur la voie verte, les habitants du quartier.

La voie verte du Ferrain relie Tourcoing et Halluin sur l'ancienne voie ferrée et sur 11 kms, et relie Tourcoing à Halluin. La voie verte est un espace champêtre à l'intérieur des villes.

Lieu : Impasse Messiaen – 59 200 Tourcoing



Le tunnel et ses abords



En bleu : zones à peindre

Le tunnel et ses abords – Détails



La Ville de Tourcoing met en œuvre un projet de création artistique en juin 2024 : fresque urbaine – Quartier du Clinquet

Ce projet prendra appui sur l'univers artistique du Street Art

Profil recherché

L'appel à projets est ouvert aux artistes plasticiens issus du mouvement Street Art et dont la pratique artistique correspond au champ du graffiti.

Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

Les habitants du Conseil de Quartier du Clinquet ont défini la thématique suivante :

- ✓ La nature, avec une référence à la voie verte,
- ✓ Les tulipes

Les interventions artistiques devront intégrer complètement comme partie prenante de l'œuvre finale, les éléments végétaux et naturels présents sur le site pour les mettre en valeur, les réinterroger, les questionner, faire participer les habitants.

Les artistes devront prendre en compte l'aspect écologique du projet dans le choix de ses matériaux.

Lors de sa présence sur le territoire pour la réalisation de son œuvre, l'artiste sera amené à sensibiliser le public tourquennois à sa création : pour cela, il proposera des temps d'ateliers pour enfants et adultes dans le cadre de sa candidature. Le volume de ces ateliers ne pourra pas excéder 6h et sera compris dans le temps de présence de l'artiste.

Le calendrier du projet

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2024

Sélection des artistes : fin avril 2024

Début du projet : 1^{er} juin 2024

La présence de l'artiste sera demandée lors du vernissage.

Conditions financières et juridiques

L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière fixée à 6 000 € T.T.C.

Ce budget inclut tous les frais afférents et les éléments nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'ensemble des réalisations : animation des ateliers et achat du matériel dédié, le travail de conception de l'œuvre et sa réalisation, fourniture du matériel, voire les travaux de préparation murale jugés nécessaires par l'artiste (apprêtage du mur...) ainsi que les frais de déplacements pour l'ensemble du projet.

Un logement peut être mis à disposition par la Ville durant la réalisation du projet si nécessaire.

Faire acte de candidature

Il suffit d'adresser, par envoi **électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant obligatoirement :**

1) **un pré-projet**, faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et de l'esprit des attendus et des conditions de la création.

2) **un curriculum vitae** ;

3) **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste et quelques exemples d'ateliers de médiation à destination d'enfants et/ou d'adultes;

4) **une notice technique** énumérant les matériaux employés et leur condition d'utilisation, en conformité avec la réglementation de sécurité de la voie publique (matériaux durables, résistants et faciles à entretenir).

5) **un dossier administratif** comprenant :

Le justificatif d'affiliation au Registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes.

Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public

6) **un budget prévisionnel**

à l'adresse suivante : cdebacker@ville-tourcoing.fr

Ceci pour le 15 avril 2024 inclus, délai de rigueur.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par **un comité de sélection** réunissant des représentants de la ville et ses habitants.

Les projets seront portés à la connaissance de la commission d'urbanisme et de l'ABF.

Contact:

Direction du Rayonnement Culturel - Ville de Tourcoing

Claire DE BACKER, Chargée de mission Arts et territoire.

Tél : 03.59.63.44.80 – cdebacker@ville-tourcoing.fr